



**Calédonienne  
des Eaux**

PROVINCE / TERRITOIRE SUD Direction de l'Environnement	10 DEC. 2013							
	N° 40459	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné	SAF	SPPR	SCB
AFFECTÉ							V	
COPIE								
OBSERVATIONS								

23/12/13 → 13m MC *Bureau l'écurage de la régularisation (PK 51) de l'ancien dépôt d'eau à Nouméa*

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Service de la Prévention des Pollutions et  
des risques

Bureau de l'environnement industriel  
BP 3718 - 98846 NOUMEA CEDEX

**A l'attention de Monsieur le Directeur de l'Environnement**

*Nouméa, le 12 décembre 2013*

**Nos Réf. : FC/SA - CDE.PA/071/2013**

**V.Réf. : -**

**Objet :** Déclaration de mise en service de la station d'épuration du restaurant McDonald's de Païta.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement, nous vous informons que la station d'épuration du restaurant McDonald's située sur la commune de Païta a été mise en service.

La Calédonienne des Eaux a signé un contrat de prestations de services avec la société SOREPA pour l'exploitation de cette station avec un démarrage au 01/12/2013.

Cette installation est classée dans la rubrique 2753 de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et correspond à un ouvrage de traitement des eaux usées de types biodisques d'une capacité de 50 équivalents habitants.

Les contacts des personnes intervenant directement dans la gestion de ce contrat sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Fonction	Contact	
	Responsable Agence Territoriale Centre		
	Electromécanicien		

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

**LE RESPONSABLE DE L'AGENCE  
TERRITORIALE CENTRE :**